



Enquête sur le logement des jeunes et sur le paysage Cllaj en France

Edition 2006

Union Nationale des CLLAJ
Place du Forez, 3 rue Abbé Rozier 69001 LYON
Tél. 04 72 07 87 17 Fax. 04 78 29 48 74
Mail : contact@uncllaj.fr Site web : <http://www.uncllaj.fr/>

Préambule

- L'Union Nationale des Cllaj fédère *les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) et les Services Logement Jeunes (SLJ) sur l'ensemble du territoire national.*
- Créée en 2002, l'UNCLLAJ compte au 01/07/2006, **30 adhérents.**
- Les objectifs du réseau sont :
 - De favoriser le regroupement des CLLAJ et des SLJ au sein d'une représentation nationale.
 - De soutenir les **actions en faveur du logement des jeunes** et d'accompagner l'émergence de tels dispositifs sur les territoires où cela s'avère nécessaire et utile.

Ainsi l'Uncllaj entend poursuivre ses objectifs :

- En participant à des réflexions locales et nationales pour être ainsi **force de propositions** en faveur du logement des jeunes.
- En mettant en place **des échanges, des actes communs et une mutualisation des « savoirs-faire »** destinés à pérenniser et à consolider les actions en faveur du logement des jeunes
- En étant, à travers les questions du logement, au service des partenaires, des collectivités et des associations qui s'inscrivent dans une démarche globale d'insertion des jeunes.

Préambule

- L'UNCLLAJ articule son projet de service autour de 3 axes :
 - Animation d'un centre de ressources en direction des adhérents et des partenaires
 - Élaboration de coopérations opérationnelles avec les autres acteurs du logement
 - Convention de partenariat avec le Ministère de la Cohésion Sociale et ses services
- Le cadre des conventions signées avec la DGAS et la DGUHC prévoit la réalisation de l'enquête sur le paysage Cllaj en France :
 - Cette enquête annuelle relève d'une **commande publique**
 - Il s'agit de la **seule base de données disponible sur les conditions d'accès à l'habitat des moins de 30 ans**, au niveau national
 - L'UNCLLAJ recense, pour 2005, 87 structures, au plan national, qui mènent une mission générale d'Accueil, d'Information, d'Orientation, de Conseils et d'accompagnement auprès des moins de 30 ans, sur un projet et des démarches Logement.
 - **L'enquête 2006**, qui porte donc sur l'activité 2005, compte **47 répondants** : 41 Cllaj et 6 Services Logement Jeunes, soit 53 % des structures référencées dans l'annuaire national (87 adresses)
 - **34 départements sont représentés** : Ain, Aisne, Alpes Maritime, Aveyron, Bouches du Rhône, Calvados, Charente, Charente Maritimes, Drôme, Gard, Haute Garonne, Gironde, Hérault, Indre et Loire, Isère, Manche, Moselle, Nord, Pas de Calais, Hautes Pyrénées, Pyrénées Orientales, Bas Rhin, Rhône, Saône et Loire, Haute Savoie, Paris, Yvelines, Val de Marne, Seine Maritime, Deux Sèvres, Guadeloupe, Tarn et Garonne, Var.
- **Soit 70 % des régions françaises**

Préambule

- L'édition 2006, de l'enquête sur le paysage Cllaj en France, connaît une augmentation du nombre des répondants : 11 répondants de plus qu'en 2005.
- Elle constitue une occasion unique de générer une photographie nationale des structures qui oeuvrent sur le territoire en faveur de l'accès au logement des jeunes ; l'enquête rallie à l'Unclaj des Cllaj et des Slj qui ne lui sont pas affiliés.
- Suite à la large diffusion dont avait fait l'objet la version 2005 (dont un certain nombre d'articles dans la presse), l'enquête 2006 était attendue par les structures Cllaj et Slj comme par leurs partenaires : Services de l'Etat, Collectivités Locales, les autres acteurs du logement...
- L'édition 2006 s'inscrit dans un contexte d'action tout à fait inédit :
 - C'est en 2005 que les premiers EPCI ou conseils généraux sont devenus délégués des aides à la pierre (conséquence de la loi du 13 août 2004) : avec cette nouvelle répartition des « rôles », qu'en est-il de la question du logement des jeunes ?
 - C'est en 2005, que le Fond de Solidarité Logement est transféré aux Conseils Généraux
 - C'est en 2005 que les premières mesures du plan de Cohésion sociale ont produit leurs effets avec la Création du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ) et le développement des actions logements en faveur des jeunes suivis : Partenariat Missions Locales/CLLAJ
 - C'est en 2005, que le nombre des aides Loca Pass a connu sa plus forte progression depuis sa création : 550 000 dossiers (286 millions d'euros pour l'avance du dépôt de garantie et 1 milliard 83 millions d'engagement pour la garantie des paiements loyers et charges); avec 57 % de ces aides qui sont allouées à des moins de 30 ans.
 - C'est en 2005, que le Rapport du Mal Logement (publié en février 2006) de la Fondation Abbé Pierre aborde la question du logement des jeunes.

SOMMAIRE

42 075 jeunes accueillis dans les claj en 2005

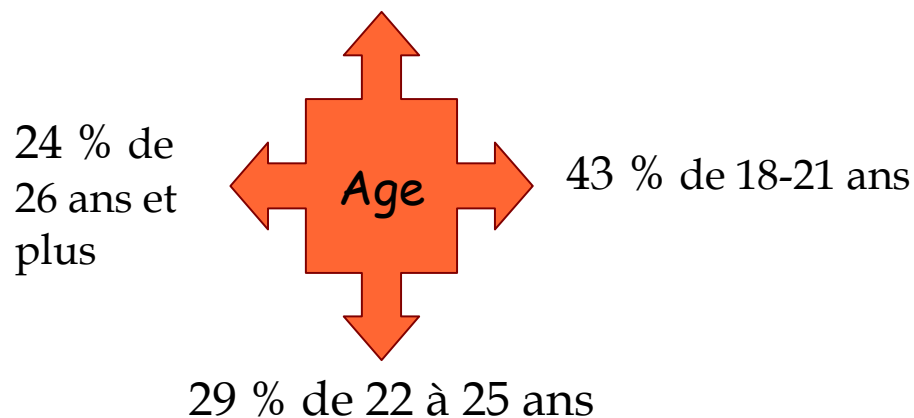
- PARTIE 1 : Le public jeune accueilli dans les Claj
 - Age
 - Origine géographique
 - Orientation
 - Situation familiale
 - Situation professionnelle
 - Situation logement
 - Motif de la demande
 - Solutions apportées
 - Éléments d'analyse
- PARTIE 2 : Présentation des structures CLLAJ
 - Approche organisationnelle
 - Schéma financier
 - Activités développées
 - Des contextes locaux en mutation
 - Les perspectives de développement
 - Éléments d'analyse

PARTIE 1 :

**Le PUBLIC ACCUEILLI
DANS LES CLLAJ**

Caractéristiques du public accueilli dans les Cllaj

4 % a moins de 18 ans



Un public en démarrage de vie d'adulte qui s'appuie sur les Cllaj pour être conseillé dans une recherche de logement

✓ La majorité des jeunes qui s'adressent aux Cllaj ont moins de 26 ans : **76 %**

✓ La répartition par classe d'âge, du public accueilli dans les Cllaj est en correspondance avec les phases d'études, de formation puis d'entrée dans la vie active :

✓ En effet, c'est entre **18 et 26 ans** que la plupart des jeunes adultes « construisent » les bases de leur situation professionnelle et que leur besoins en « **conseils logement** » sont les plus prégnants

✓ Par rapport à 2004, nous pouvons noter une nette diminution du nombre de 22/25 ans, au profit des 18/21 ans

➔ Le public qui s'adresse aux Cllaj rajeunit

Caractéristiques du public accueilli dans les Cllaj

- ☛ **76 % du public provient de la commune d'implantation** des Cllaj ou de l'échelon intercommunal
- ☛ Les Cllaj sont très attractifs sur leur territoire d'implantation
- ☛ Leur **rayonnement très localisé** leur permet d'avoir une connaissance très fine des caractéristiques du marché de l'habitat et de ses différents segments (locatif privé, locatif social, âge du parc, les programmes neufs...)
- ☛ Pour les 24 % de jeunes qui s'adressent aux Cllaj, sans être du « secteur », l'implantation locale est « un avantage » : les Cllaj sont en mesure d'apporter des informations pratiques, précises, utiles et nécessaires lorsqu'on envisage de s'installer sur une commune
- ☛ Très souvent, ceux qui s'adressent aux Cllaj sans être « du secteur » viennent pour des motifs « professionnels » : stage de fin d'études, cursus universitaires, formation qualifiante de courte durée, prise d'emploi...
- ☛ Ainsi, au-delà du marché de l'habitat, les Cllaj doivent être en prise avec le milieu économique : organismes de formations, établissements de l'enseignement supérieur, entreprises... afin d'optimiser leur mission : d'Accueil, d'Information et d'Orientation du public jeunes : **Connaître la demande et savoir d'où elle peut émaner pour mieux répondre à ses besoins**
- ☛ Par rapport à 2004, la part des jeunes originaires du territoire d'implantation du Cllaj est en légère diminution (84 % à 76 %) , cela s'explique principalement par le contexte dans lequel évolue certains Cllaj : villes attractives, qui accueillent de nouveaux citoyens : les pôles universitaires, les villes à fort développement économique ou touristique : Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Lille, La Rochelle...

Caractéristiques du public accueilli dans les Cllaj

Le public jeune s'adresse aux Cllaj suite à une « orientation ». Si traditionnellement c'étaient principalement, les services sociaux qui orientaient les jeunes vers les Cllaj ; aujourd'hui les types d'orientations sont plus nombreux et divers :

⇒ 32 % du public ont connu la structure par le BAO « **Bouche à Oreille** », **par une connaissance, par les médias (internet, presse)**

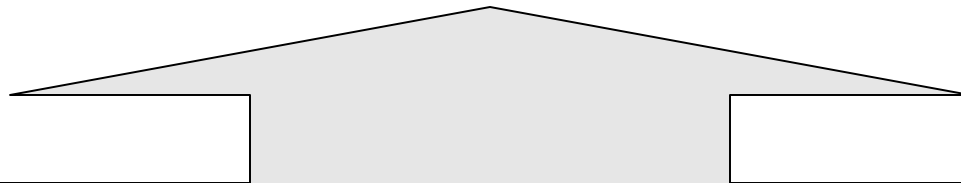
⇒ 26 % par les services sociaux

⇒ 20 % par les Missions Locales/PAIO

⇒ 8 % par les Mairies

⇒ 6 % par des bailleurs, des gestionnaires ou d'autres professionnels de l'immobilier

⇒ 6 % par des entreprises, des organismes de formation, des lycées...



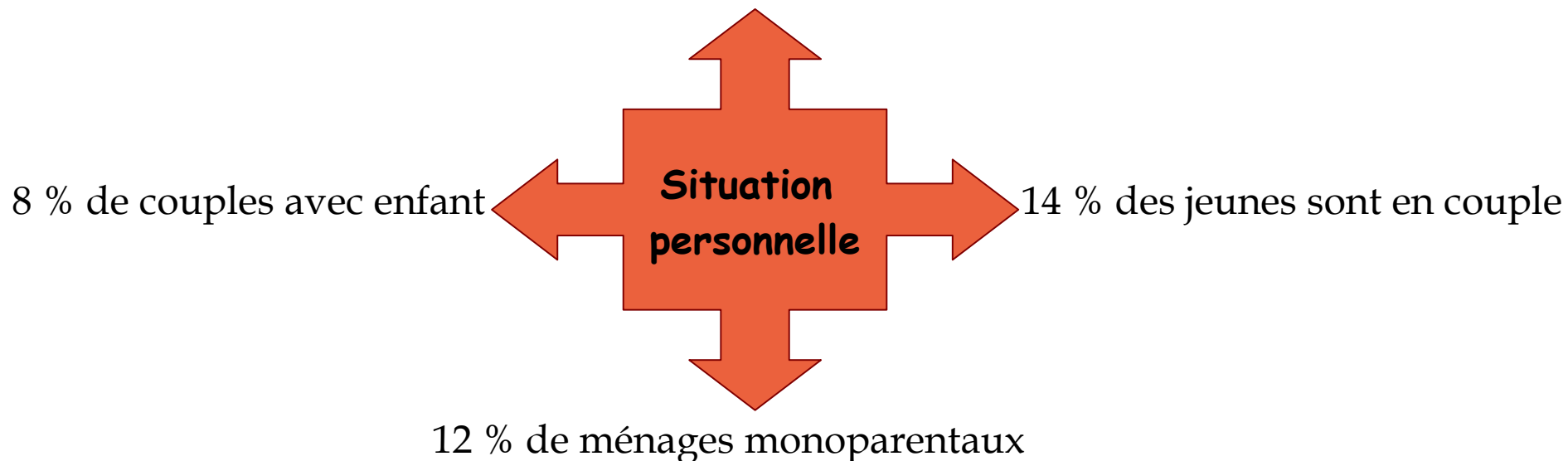
- Les Cllaj sont reconnus et bien identifiés par les multiples partenaires (66 % des orientations) ; cela illustre bien la mise en réseau que les Cllaj ont su développer sur le terrain et au plan institutionnel

- Le public qui a déjà « utilisé » les services d'un Cllaj est satisfait puisqu'il le promeut auprès de ses pairs ; cela confirme bien la reconnaissance par le public de la mission des Cllaj

- La promotion des Cllaj, via le web, est un atout considérable qui correspond aux modes d'investigation des jeunes

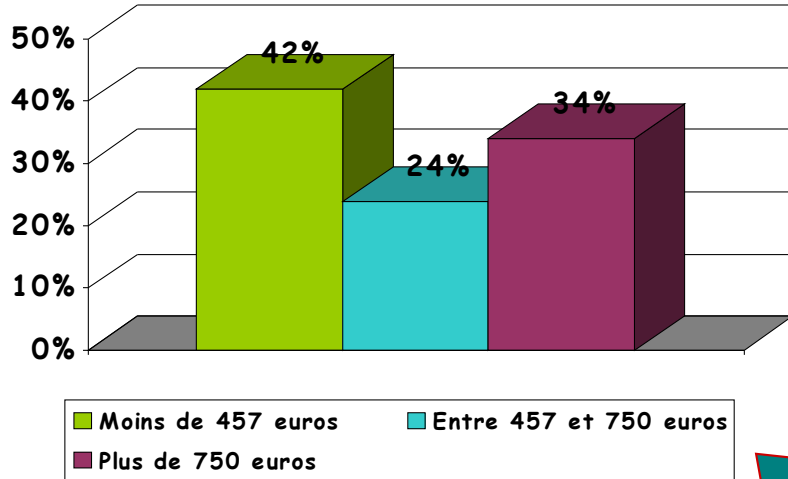
Caractéristiques du public accueilli dans les Cllaj

66 % des jeunes sont célibataires



- ✓ Que les Cllaj soient implantés dans une importante agglomération ou en zone plus rurale, le profil du public est similaire :
 - ✓ La majorité de jeunes sont **célibataires**
- ✓ La part de « **familles monoparentales** » est conséquente et exige de la part des structures, un **travail minutieux** pour trouver des réponses adaptées
 - ✓ Les jeunes célibataires peuvent être amenés à formuler des demandes de **co-location** qui se sont accrues en 2005 : 4 % des demandes
- ✓ Par rapport à 2004, nous constatons une sensible modification de la situation des jeunes : moins de célibataires (74 à 66 %) et davantage de familles monoparentales (8 à 12 %)

Caractéristiques du public accueilli dans les Cllaj



o Seulement un jeune reçu sur trois détient des revenus supérieurs à 750 euros

o Le faible niveau de salariés en CDI à temps plein explique cette répartition des ressources

o Globalement, les jeunes sont contraints de concevoir des « projets Logement » avec des ressources faibles

Si nous ne constatons pas de dégradation sévère des conditions d'emploi des jeunes reçus dans les cllaj depuis 2003 ; nous notons que leur niveau de ressources s'est substantiellement affaibli : les niveaux de ressources les plus fréquents sont en deçà de 750 euros



36 % des jeunes reçus occupent un emploi mais ils ne sont qu'un sur trois à occuper un CDI à temps plein (le nombre de CDI à temps plein est en diminution par rapport à 2004)



27 % des jeunes reçus sont stagiaires, étudiants, « futurs étudiants », apprentis ou suivent d'autres formations



26 % des jeunes reçus sont à la recherche d'un emploi ou sans emploi



11 % des jeunes reçus perçoivent des prestations sociales : API, RMI, AAH,

Les éléments statistiques montrent que les Cllaj sont repérés par les jeunes quelque soit leur situation socioprofessionnelle et qu'ils répondent à une mission d'accueil, d'information, d'orientation de tout le public jeune

Caractéristiques du public accueilli dans les Claj

Au moment de leur venue aux Claj/Slj :

- **33 % sont hébergés** par des tiers : familles, amis...
- **24 % des jeunes habitent chez leurs parents**
- **23 % sont titulaires d'un contrat de résident (FJT, autres résidences ou foyers CHRS...)**
- **10 % sont déjà titulaires d'un contrat de location (21 % parc public, 79 % parc privé)**
- **10 % sont sans domicile ou occupent une forme d'habitat très précaire : hôtel, squat...)**



Les jeunes en **situation d'hébergement** sont plus nombreux dans les grandes agglomérations et dans les zones touristiques (où le marché locatif est exigeant et onéreux).

Ces jeunes relatent très souvent des relations conflictuelles avec « leur hébergeur » et des difficultés à gérer cette situation.

Sans être considérés comme en « urgence », ces jeunes n'en vivent pas moins des événements pouvant les conduire à renoncer à un emploi ou une formation, à se tourner vers des formes d'habitat précaires : hôtel;; squat, camping...

Caractéristiques du public accueilli dans les Cllaj

⇒ 37 % s'adressent aux Cllaj/Slj dans le but d'accéder à leur autonomie

⇒ 36 % s'adressent aux Cllaj/Slj dans le but sortir d'une situation transitoire ou de trouver une solution de logement mieux adapté (moins cher, plus confortable,...)

⇒ 17 % s'adressent aux Cllaj/Slj afin de répondre à un changement de situation familiale (mise en couple, naissance d'un enfant...)

⇒ 10 % s'adressent aux Cllaj/Slj dans le but de trouver une réponse Logement pour raisons professionnelles : stage, mobilité professionnelle, formation de courte durée...

**Des
profils
variés ;

des
demandes
plurielles ;

des projets
multiformes**

Caractéristiques du public accueilli dans les Claj

Chaque structure a développé des actions lui permettant d'aller au delà de la demande du jeune et de l'accompagner dans son projet logement : Atelier de recherche Logement, bourses au logement, gestion de solutions transitoires adaptées, travail en étroite relation avec les bailleurs...

Plus de la moitié (60 %) ont reçu une large information et un appui individuel :

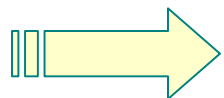
- Les démarches à entreprendre : petits annonces, dossiers HLM, CAF, ...
- La gestion budgétaire liée à la prise d'un logement : frais à l'accès, paiement des factures
- Les étapes de prise d'un logement : état des lieux, contrat de bail, ...

40 % ont trouvé une solution répondant à leur projet :

- **36 %** ont accédé à un logement autonome dans le **parc privé**
- **24 %** ont accédé à un logement dans le **parc HLM**
- **12 %** ont été logés, dans un logement avec **ALT**
- **11 %** ont été logés en **sous location**
- **10 %** ont trouvé une solution dans un **Fjt ou une Résidence Sociale**
- **4 %** ont été logés dans une perspective de **bail glissant**
- pour **3 %**, une autre solution a été trouvée : autres foyers, ...

Éléments d'analyse

- Les CLLAJ reçoivent des jeunes qui sont confrontés à diverses réalités de vie :
 - Des jeunes qui « démarrent » leur vie professionnelle et personnelle
 - Des jeunes en insertion professionnelle, en mobilité, en recherche d'emploi
 - Des jeunes en rupture familiale, des jeunes femmes seules avec enfants
 - Des jeunes qui n'offrent pas les garanties généralement demandées par les bailleurs
 - Des jeunes n'ayant pas de ressources suffisantes ou stables
- De plus, il s'agit d'un public jeune qui n'a, bien souvent, **aucune expérience locative** et pour qui il est nécessaire de revoir « le projet » logement tant au niveau de sa faisabilité qu'au niveau des choix et des orientations.
- L'accès à l'habitat pour ces jeunes adultes, repose sur 4 principes :
 - Accéder à l'information sur les possibilités de logement sur un territoire
 - Connaître et évaluer ses ressources financières (salaires et aides existantes)
 - Déterminer la solution de logement ou d'hébergement la plus judicieuse, en fonction de sa situation et de ses capacités personnelles
 - Négocier et soutenir sa propre demande face à l'offre existante et disponible



Un objectif : Démarrer sans « embûches » son parcours résidentiel

Éléments d'analyse

L'analyse des statistiques de fréquentation des Cllaj (près de 42 000 jeunes) fait entrevoir une population très jeune (moins de 25 ans) dont l'accès au logement doit s'adapter à une trajectoire professionnelle fluctuante pouvant générer une instabilité de statut et de ressources. Dès lors, les caractéristiques du marché locatif actuel (tension et augmentation généralisée des loyers, critères d'accès) semblent de plus en plus en inadéquation avec les capacités des moins de 30 ans :

◆ **Difficultés pour signer un bail lorsque le contrat de travail ou la formation dure moins d'un an**

◆ Délais d'attente dans le parc social incompatibles avec des prises d'emploi

◆ Déséquilibre entre l'offre « proposée » aux étudiants et celle proposée aux jeunes actifs

◆ Répartition inégale du parc public (déséquilibre entre le milieu urbain et les zones rurales)

◆ **Renforcement des exigences** (parfois démesurées) en matière de cautionnement et de garanties (refus des dispositifs en vigueur, attitude sélective...)

◆ Réticences des bailleurs fondées sur des « préjugés négatifs » : crainte de l'insolvabilité, des comportements, de l'instabilité ; **développement de pratiques abusives dans la gestion locative** : facturations d'état des lieux...

◆ Tendances discriminantes liées au statut professionnel, à l'origine sociale ou au patronyme

➔ Dans ce contexte, l'accès au logement des jeunes devient une priorité indissociable de leur accès à l'emploi et les Cllaj apparaissent comme des acteurs qualifiés : Des lieux ressources, des plates formes d'aiguillage favorisant la mise en réseau.

PARTIE 2 :

PRESENTATION DES STRUCTURES CLLAJ

Plus de 15 ans après la parution de la circulaire interministérielle, les Cllaj sont des acteurs locaux reconnus et plébiscités par leurs partenaires. Toutefois le contexte d'intervention dans lequel ils évoluent aujourd'hui induit de nombreuses disparités et tend à créer un certain nombre de questionnements :

Quelle place accordée au logement des jeunes, dans les « PLH deuxième génération » ?

Comment convaincre les collectivités locales, déjà actrices sur le logement des étudiants, à travailler sur la question

du logement des jeunes actifs, des jeunes en insertion ?

Le logement des jeunes, doit il être systématiquement une composante d'un Plan Départemental d'Accès au Logement des plus Démunis : pourquoi considérer le public jeune comme un public « démunis » ?

Présentation des Claj

Les CLLAJ ont été institués par la **circulaire interministérielle n° 383 du 29 juin 1990**. A l'époque, les pouvoirs publics considéraient, que les jeunes « rencontraient des difficultés particulières d'accès au logement autonome » :

- « l'existence de blocage au niveau de l'offre résultant de l'attitude ou des réserves des bailleurs vis-à-vis de ce public
- La durée de recherche ou des démarches pour accéder à un logement
- L'appropriation du logement par les jeunes : nécessité de l'apprentissage en ce qui concerne le location d'un appartement »

Ainsi, les CLLAJ furent positionnés comme « promoteurs » d'actions en direction des jeunes avec 3 missions majeures :

- « Informer les jeunes sur les conditions d'accès à un logement autonome et leur apprendre leurs droits et les obligations auxquelles ils devront ensuite se conformer
- Offrir aux jeunes des services techniques tels que l'organisation d'une bourse au logement, le prêt de matériel et d'outils nécessaires à une première installation, le système de sous-location et des prêts d'installation (pour le paiement de la caution, de premier loyer, ...)
- Susciter le partenariat local ou d'y collaborer pour rechercher les réponses les plus pertinentes aux besoins exprimés par les jeunes »

A ce jour, il existe près de 60 CLLAJ (et une trentaine de SLJ) sur le territoire national. Chaque structure « CLLAJ », conformément à la circulaire n°383, est une association autonome. Bien qu'ils existent pour répondre à un besoin spécifique et identique sur tous les territoires (le logement des jeunes), le fonctionnement de chaque CLLAJ est unique quant à :

L'origine de la création : impulsion d'un réseau associatif, d'une Mission Locale, d'un FJT, d'une commune


Le développement des activités : Mission d'Accueil, Information Orientation, Animation d'un partenariat local, gestion d'un parc locatif...

Le financement : fort soutien de la commune concernée, implication du Conseil Général, intervention de structures intercommunales...


Présentation des Cllaj

 80 % des Cllaj ont été créés avant 1994 :

- 23 % l'ont été avant 1990
- 50 % l'ont été entre 1990 et 1994
- Alors qu'entre 1991 et 1993, la moyenne était de 5 créations de Cllaj par an
- Depuis 2000, la moyenne est retombée à une création par an

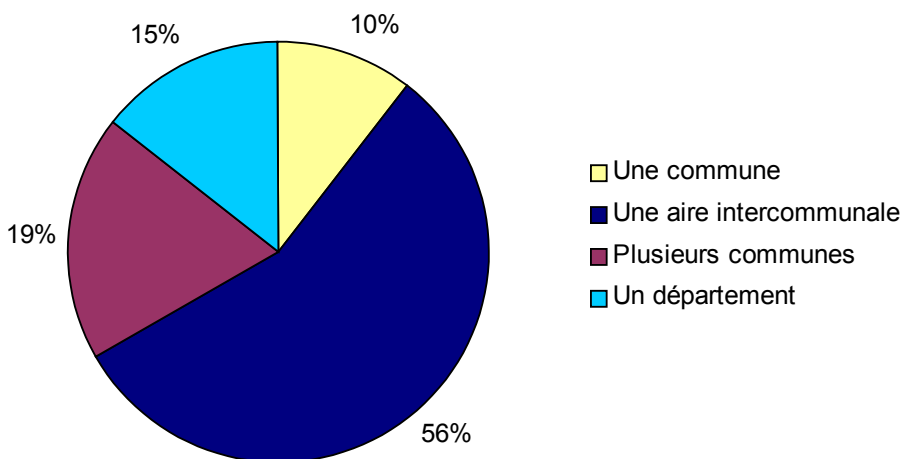
 La construction puis le lancement d'un projet Cllaj semble de plus en plus ardu :

- Beaucoup de groupes de réflexion, de groupes de travail préconisent la mise en place d'une réponse de type Cllaj, sur des territoires mais la mise en œuvre est rarement effective
- En effet, ceux-ci rencontrent des obstacles :
 - en préfecture, lorsqu'il s'agit d'obtenir l'agrément Cllaj : Très souvent la circulaire est considérée comme « obsolète »
 - auprès des services de l'Etat, lorsqu'il s'agit d'obtenir l'aide au démarrage : la circulaire est parfois considérée comme « caduque »
 - auprès d'autres financeurs, qui, sans l'aval de l'Etat refusent de soutenir seuls, le démarrage et l'assise d'une structure Cllaj

 Alors que les Cllaj sont plébiscités et connaissent un volume d'activité croissant, alors que le « concept » de Cllaj est reconnu comme étant une réponse adaptée aux multiples facettes de la problématique du logement des moins de 30 ans, sur le territoire national, il est, financièrement difficile, aujourd'hui pour une structure Cllaj, d'une part, de se lancer et d'autre part de se développer.

Présentation des Cllaj

Répartition des aires d'intervention des CLLAJ

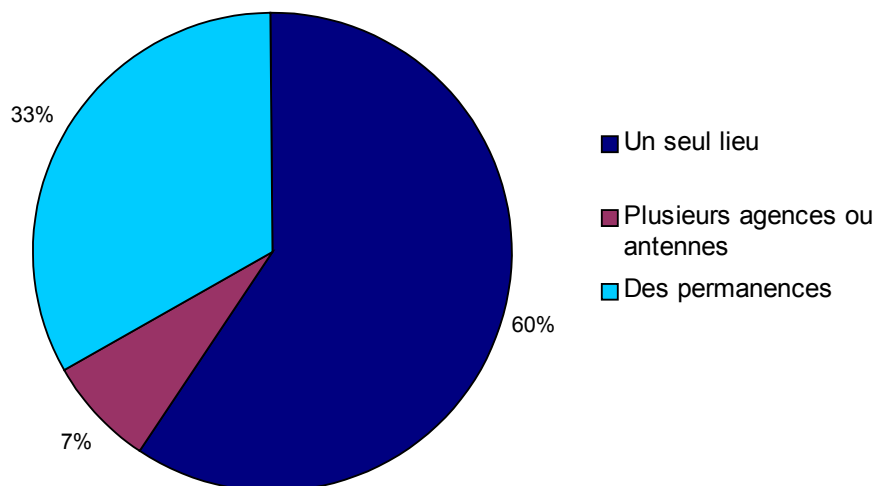


Comme en 2004, les Cllaj interviennent, en majorité, sur une aire intercommunale.

En revanche, ils sont plus nombreux à intervenir sur un département entier (incidence du soutien financier des Conseils Généraux)

Les Cllaj qui interviennent sur une seule commune sont ceux des « grandes villes » : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux...

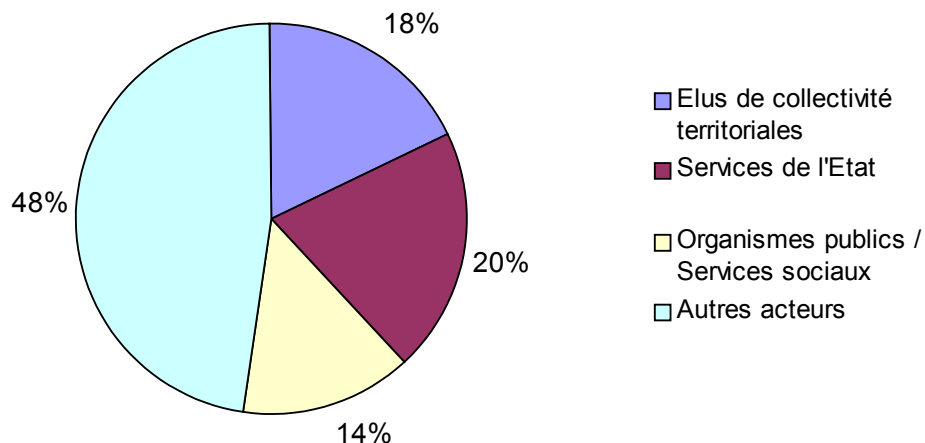
Nombre de lieux d'implantation



La part des Cllaj ayant développé des permanences, à l'extérieur de leurs locaux a augmenté par rapport à 2004 (elle a quasiment doublé) : pour répondre à la demande jeunes et des partenaires, les cllaj se déplacent

Présentation des Cllaj

Composition des membres des conseils
d'administration des CLLAJ en 2005



- Dans la catégorie « autres acteurs », ce sont les **Missions locales, les bailleurs HLM, les services spécialisés et les FJT** qui sont majoritairement présents

- Pour les services de l'Etat, ce sont les **DDASS, les DDE et les DPJJ** qui sont le plus fréquemment présents
- Concernant les Collectivités Locales, 51 % sont des élus locaux, 27 % sont des représentants d'EPCI et 22 % sont des conseillers généraux (*en 2004, la répartition entre EPCI et CG étaient inversée*)
- Enfin, les CAF (35 %), les CCAS et/ou Service Logement des communes (23 %) constituent la majorité des institutions présentes dans les Conseils d'Administration des CLLAJ

Présentation des Cllaj

⇒ Toutes les structures mènent une mission d'Accueil, d'Information et d'Orientation. Ce qui différencie les Cllaj c'est le mode de réalisation de cette mission :

√ Entretiens individuels (100 %) (Diagnostic Habitat et définition du projet Logement)

√ Espace d'informations et de recherche logement en libre service ou en accueil collectif : *aide au montage de dossiers, les rapports locatifs, mise en situation de recherche, de gestion locative...*(35 %)

√ Bourses au logement : prospection, médiation, centralisation d'offres...(100 %)

√ Accompagnement dans la recherche, dans l'accès et dans le maintien (mesures Asll) (70 %)

√ Sessions d'informations, formations, sur des groupes constitués (37 %)

⇒ **60% des structures gèrent des solutions transitoires :**

√ 84 % d'entre eux gèrent de l'ALT (Allocation Logement Temporaire)

√ 80 % gèrent des sous locations






√ 20 % font de la sous location/bail glissant

√ 20 % gèrent une résidence sociale

√ 10 % gèrent un FJT

Présentation des Cllaj






- Equipes salariales (en ETP)

- De 0 à 1		24 %
- De 1 à 3		32 %
- De 3 à 5		15 %
- De 5 à 7		11 %
- Plus de 7		18 %

En moyenne, les Cllaj se composent de 3,5 salariés en ETP

74 % des Cllaj ont moins de 6 salariés en ETP

- Budgets de fonctionnement en KE

- Moins de 100		34 %
- De 100 à 200		18 %
- De 200 à 300		18 %
- De 300 à 400		15 %
- Plus de 400		15 %

En moyenne, les Cllaj fonctionnent avec un budget de 200 000 euros

70 % des Cllaj sont dotés d'un budget inférieur à 300 000 euros

Si la configuration en matière de composition salariale évolue peu entre 2004 et 2005, nous relevons une sensible différence entre les budgets 2004 et ceux de 2005 : les budgets inférieurs à 100000 euros sont plus nombreux tandis qu'au-delà, il règne une certaine homogénéité.

Présentation des Cllaj

La structure financière des Cllaj se caractérise par une large diversité en matière de :

- Familles de financeurs
- Nombre de lignes de financement

→ Typologie des financements :

- √ **14 %** : **Conseils Généraux** : FSL, FAJ, Crédits Insertion
- √ **13 %** : **Communes** : Mission d'AIO, observatoire, fonctionnement
- √ **11 %** : **CAF** : Mission d'AIO, Actions collectives, médiation, actions nouvelles
- √ **9 %** : **EPCI** : Mission d'AIO, observatoire, fonctionnement
- √ **6 %** : **Contrats de ville** : Accompagnement spécifique, gestions de solutions, expérimentations
- √ **6 %** : **Conseils Régionaux**: Aide au démarrage, action de prospection parc privé
- √ **5 %** : **CIL** : aide au montage aux dossiers Loca Pass
- √ **3 %** : **FIPJ** : gestion de solutions adaptées, accompagnement spécifique
- √ **3 %** : **SPIP**
- √ **3 %** : **FASILD**

- √ **24 %** : **Etat** : ALT (11%), Emplois aidés (6%), postes Fonjep (5%), MOUS (2%),

→ Nombre de financeurs :

- √ **63 %** des Cllaj ont un budget structuré autour de **4 à 6 financeurs**
- √ **26 %** des Cllaj ont un budget structuré avec **au moins 7 financeurs**
- √ **11 %** des cllaj ont un budget structuré autour de **1 à 3 financeurs**

37 % des Cllaj fonctionnent avec 6 à 10 lignes de financement

32 % des Cllaj fonctionnent avec 11 à 15 lignes de financement

26 % des Cllaj fonctionnent avec 1 à 5 lignes de financement

Un financeur peut générer plusieurs lignes de financement :

Exemple :

Un Conseil Général peut financer, dans le cadre de son FSL :
des Mesures
d'accompagnement ASLL,
de la gestion locative adaptée,
des ateliers de recherche logement...

Présentation des Cllaj

⇒ La multiplicité des financeurs, des lignes de financement génère en général de la pluralité dans les actions développées par les Cllaj. Dans le même temps, cela concourt parfois à une segmentation du public ; contradictoire avec les fondements de la mission générale des Cllaj : (« Favoriser l'accès au logement de tous les jeunes »). En effet, il arrive souvent qu'un financeur privilégie un type de public (*les moins de 21 ans, ceux en insertion sociale et professionnelle ayant un référent Mission Locale...*)

⇒ Cette multiplicité a un impact fort sur le travail administratif que doit fournir chaque structure pour répondre aux exigences de chaque ligne de financement ; cela peut aussi avoir un impact sur les moyens techniques et matériels dont doit être dotée la structure pour répondre à ses exigences :

⇒ Procédure d'instruction différente

⇒ Approche statistique, approche financière, calendrier différent

⇒ Modes d'évaluation différents

⇒ Aujourd'hui, le constat partagé par l'ensemble des répondants concerne la logique de pérennisation des structures Cllaj : De nombreux Cllaj sont dans une incertitude financière inquiétante , ils sont confrontés à une augmentation de charges (*coûts de personnel, coûts de gestion locative...*) qui n'est plus compensée par une augmentation des subventions . En parallèle, les missions de « base » sont difficilement pérennisées et la tendance au développement de nouvelles actions concoure, trop souvent, à l'émiettement des actions mises en œuvre (*spécification des publics, durée d'actions trop courte...*).

Présentation des Cllaj

⇒ Concernant l'évolution du contexte législative (loi du 13 Août 2004), les Cllaj entrevoient, dans la nouvelle répartition des compétences « logement » entre collectivités locales, une prise en compte adaptée de la problématique du logement des jeunes.

⇒ L'émergence de PLH « 2^{ème} génération », la réécriture des PDALPD et du fonctionnement des FSL vont être autant d'occasions pour les Cllaj de faire valoir la nature et les particularités de la problématique du logement des jeunes et d'adapter les réponses aux caractéristiques de chaque territoire.

⇒ De plus, cela permettra de considérer la problématique du logement des jeunes, non plus sous un angle « social » mais comme un enjeu « sociétal », d'avenir et de développement des territoires. En effet, il apparaît aujourd'hui qu'un public jeune déjà inscrit dans un processus d'autonomie, s'adresse aux Cllaj mais que pour celui-ci, et pour développer les actions répondant à leurs besoins, il y a très peu de financements dédiés : La prospection, la médiation, l'appui dans les démarches, le bail accompagné...

⇒ Au cours du premier trimestre 2006, l'Uncllaj a audité ses adhérents sur les PLH de leur territoire d'intervention. L'analyse des résultats nous permet d'indiquer les éléments suivants :

- 55 % des Cllaj ont un PLH actif sur leur territoire
- 28 % des Cllaj sont implantés sur un territoire où un PLH est en cours d'élaboration
- 17 % des Cllaj n'ont pas de PLH sur leur territoire

Présentation des Cllaj

Toujours, d'après l'audition des cllaj adhérents à l'Unclaj, près de la moitié d'entre eux a été sollicité (*pour leurs connaissances et leur expertise*) lors du diagnostic préalable à l'élaboration du PLH de leur territoire d'intervention.

44 % des PLH contiennent un axe d'intervention sur le logement des jeunes (or public étudiant) soit en valeur absolue (13 PLH)

- Un PLH sur 3 préfigure un axe sur le renforcement de la mission Accueil, Information Orientation des Cllaj
- Un PLH sur 5 préfigure un axe sur le développement d'une offre locative adaptée
- Un PLH sur 5 préfigure un axe sur la mise en place d'un groupe de travail dédié au logement des jeunes
- 12% des PLH préfigurent un axe sur l'accompagnement des jeunes vers l'accès au logement
- 7 % des PLH préfigurent un axe sur l'instauration de permanences décentralisées
- 7 % des PLH préfigurent un axe sur la mise en œuvre d'un observatoire sur le logement des jeunes
- 6 % des PLH préfigurent un axe sur la réalisation d'études sur le logement des jeunes

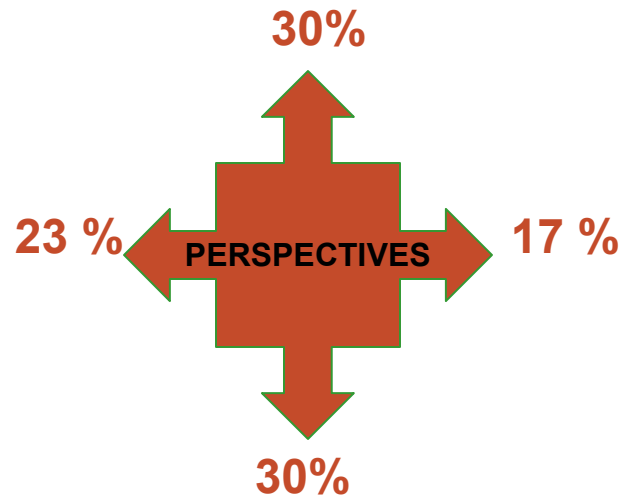
Présentation des Cllaj

Zoom sur le partenariat

- ➔ Cette année, l'enquête Unclaj a choisi d'éclairer ses lecteurs sur le partenariat qu'ont les Cllaj avec les Missions Locales :
- ➔ 85 % des Cllaj ont un partenariat avec les Missions Locales :
 - ➔ Pour 32 %, il s'agit d'un partenariat de terrain : co accompagnement de jeunes, diagnostic partagé, portage commun...
 - ➔ Pour 20 %, il s'agit de permanences Cllaj dans les Missions Locales (logement, budget...)
 - ➔ Pour 15 %, il s'agit de conduites d'ateliers ou d'informations collectives à destination du public Mission Locale
 - ➔ Pour 15 %, il s'agit de réservation de logement à destination du public en CIVIS, notamment
 - ➔ Pour 11 %, le Cllaj est un service intégré à la Mission Locale
 - ➔ Pour 3,5 % : Formation logement auprès des conseillers
 - ➔ Pour 3,5 % : Gestion de mesures financières (fond de garantie, Kit 1^{er} logement)

Présentation des Cllaj

Développement d'actions afin d'accroître les solutions logement : gestion de solutions transitoire, médiation avec les bailleurs



Renforcement du partenariat :
Missions Locales,
structuration régionale des Cllaj...

Contexte financier délicat

Perspectives de développement liées à la décentralisation :
nouveaux territoire d'intervention,
développement de la mission d'AIO et de la fonction Observatoire

Annexe 1

Pour aller plus loin :

Spécificités et originalités des Cllaj

Spécificités et originalités des CLLAJ

Que font les CLLAJ ?

Les CLLAJ sont des structures associatives qui se sont développées sur des territoires géographiques, économiques et politiques très différents d'un lieu à un autre. Tous ont un objet commun précis :

*s'occuper de la question du logement des jeunes sur leur territoire de compétence.
Aider les jeunes dans leur insertion sociale au moment de leur immersion
dans la vie de la cité en recherchant et/ou en leur proposant une formule de
logement ou d'hébergement autonome adaptée à leur situation.*

Souvent les CLLAJ interviennent auprès des jeunes au moment du démarrage d'un projet et/ou d'une activité professionnelle.

Il s'agit régulièrement de la première expérience locative, le point de départ d'un parcours résidentiel qui ne doit pas être un échec ou devenir une difficulté risquant de compromettre leur insertion.

*Avoir son nom sur une boîte aux lettres,
avoir une clé, une adresse sont des éléments déterminants d'une insertion durable
surtout s'ils se conjuguent avec l'accès à une activité rémunérée. ..*

Tous les CLLAJ n'agissent pas de la même manière, tous ne sont pas financés par les mêmes biais, tous ne sont pas soutenus de façon équivalente par leurs partenaires locaux directs.

Les Cllaj étant agréés par les services de l'Etat pour les missions définies dans la circulaire interministérielle n° 383 du 29 juin 1990, on pourrait penser qu'ils puissent évoluer de manière équivalente autour de leurs missions or nous constatons des pratiques extrêmement variées. Cette réalité a favorisé l'émergence d'expériences de terrain qui se sont structurées à partir du contact direct avec les besoins rencontrés par les jeunes.

Les CLLAJ ont appris à initier puis à engager leurs actions et leurs réponses en étant attentifs aux réalités et aux particularités des contextes locaux (géographique, économique et politique).

Ils s'occupent d'une large population jeune dans des situations totalement différentes : étudiants, apprentis, jeunes en alternance, jeunes en formation, en mobilité professionnelle, jeunes saisonniers, jeunes couples en recherche d'indépendance, jeunes en rupture, jeunes femmes seules avec enfants...

Ils travaillent en relation avec un ensemble de partenaires ici encore très variés : les entreprises, les lycées professionnels, les centres d'apprentissage, chambres des métiers, les missions locales, les organismes de formation, les foyers de jeunes travailleurs et structures d'hébergement, les partenaires de l'action sociale et éducative, les offices HLM, les élus locaux, les dispositifs ANAH et OPAH, les dispositifs de lutte contre l'insalubrité et le logement inconfortable...

Ils développent et gèrent des initiatives destinées à apporter à ces jeunes des solutions adaptées : gestion de logements en sous location, gestion de solutions temporaires d'urgence, actions d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), baux glissants, « Bail accompagné », animation d'Atelier Recherche Logement (ARL) où ils accueillent, orientent et informent les jeunes.

Ils suivent un ensemble de jeunes au quotidien afin de les aider dans leur gestion locative, dans l'apprentissage des droits et des devoirs, dans la médiation avec les bailleurs...

Ils animent des partenariats locaux, sont engagés au niveau local sur ces questions : par la mise en place de Guichets Uniques et de lieux d'orientations vers les solutions les mieux adaptées, par l'animation et la participation à des commissions d'attributions, voire par l'organisation de commissions de suivis pour les jeunes les plus en difficultés...

Les CLLAJ sont aussi des acteurs permanents et dynamiques sur les questions de l'habitat dans les secteurs où ils sont implantés par leurs engagements dans les dispositifs « politique de la Ville », du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), dans l'observation locale de la demande, dans la connaissance du secteur locatif privé et des bailleurs locaux... Par ailleurs, ils sont aussi engagés (sur le volet jeune) dans les opérations de renouvellement urbains (ORU) lorsque celles-ci ont été décidées sur leur territoire...

Pour répondre aux besoins, les CLLAJ ont intégré diverses compétences :

- gestion de logements et de petites structures d'hébergements,
- recherche de source de financements, connaissances des dispositifs liés à la réhabilitation,
- accompagnement social, mobilisation des acteurs, observation de la demande ...

Les CLLAJ savent aussi adapter leurs réponses car ils travaillent dans des territoires très différents : en milieux urbains, en milieu péri-urbain, en milieu rural...

- Ils connaissent les enjeux, et savent situer leurs actions dans une vision élargie des politiques de l'habitat et de l'insertion.
- Ils ont appris à établir des relations de proximité avec les élus, comprendre leurs besoins, leurs inquiétudes...

Les CLLAJ sont des acteurs polyvalents de la question du logement et de l'hébergement des jeunes et s'adressent à tous les jeunes. Ils se situent en complémentarité des réseaux déjà existants et agissants dans un registre précis comme les FJT et l'offre de logement temporaire.

Les CLLAJ sont capables de développer des actions originales dans les lieux où il faut imaginer des solutions différentes.

Annexe 2

Cartographie

Répartition géographique des Cllaj et Slj en France

Répartition géographique des Claj et Slj en France

Pour trouver les coordonnées d'un Claj ou d'un Slj

<http://www.unclaj.fr>

